

Critères d'application pour une demande d'AUT

Maladies cardiovasculaires

Substances interdites : bêtabloquants, diurétiques

Cette liste de vérification aide les athlètes et leurs médecins à rassembler les documents médicaux nécessaires pour une demande d'AUT complète. Le dossier médical permettra à la commission AUT d'évaluer si les conditions applicables pour accorder une AUT sont respectées.

Veuillez noter que la présentation d'un formulaire de demande AUT seul ne suffit pas ; celui-ci doit être accompagné de tous les documents pertinents. Un formulaire de demande dûment rempli et la réalisation de tous les points de cette liste de vérification ne garantissent pas l'octroi d'une AUT. Cela correspond toutefois à la meilleure préparation possible de la demande d'AUT.

Le formulaire de demande AUT actuel et des informations supplémentaires sont disponibles sur www.sportintegrity.ch/fr/aut.

Renseignements :

Les diurétiques et les bêtabloquants peuvent être utilisés thérapeutiquement dans le cadre de différentes maladies cardiovasculaires (par ex. maladie coronarienne, insuffisance cardiaque, prévention secondaire après un infarctus du myocarde, arythmies cardiaques, hypertension artérielle, syndrome du QT long).

- Les **diurétiques** sont, selon la Liste des interdictions, interdits en permanence et pour toutes les disciplines sportives.
- Les **bêtabloquants** sont, selon la Liste des interdictions, interdits en compétition et, si expressément spécifié, hors compétition dans les disciplines sportives suivantes :
 - Sport automobile (FIA)
 - Billard toutes les disciplines (WCBS)
 - Tir à l'arc (WA) [aussi interdits hors compétition]
 - Darts (fléchettes) (WDF)
 - Golf (IGF)
 - Mini-Golf (WMF)
 - Tir (ISSF, IPC) [aussi interdits hors compétition]
 - Sports subaquatiques (CMAS) pour toutes les sous-disciplines de plongée libre, la chasse sous-marine et le tir sur cible [aussi interdits hors compétition]

En cas de demande d'AUT pour des bêtabloquants de la part d'athlètes pratiquant des sports de précision, il convient de tenir compte, en plus des informations ci-dessous, des directives de l'AMA relatives à l'AUT et, le cas échéant, des directives de la fédération sportive nationale ou internationale.

Le formulaire de demande AUT doit satisfaire aux exigences suivantes :

-
- Toutes les sections doivent être remplies dans une écriture lisible.

 - Tous les renseignements doivent être fournis en français, allemand, italien ou anglais.

 - La signature du médecin qui soumet la demande est requise.

 - La signature de l'athlète faisant l'objet de la demande est requise.

Demande initiale

- Examen médical par un spécialiste en cardiologie FMH**
- Rapport médical du spécialiste** doit comprendre les éléments suivants :
 - Données anamnestiques : symptômes, âge à l'apparition de maladie, présentation de la première manifestation, évolution de la maladie, début de la thérapie, antécédents familiaux de la maladie
 - Sommaire des résultats de tests diagnostiques (voir ci-dessous)
 - Interprétation des symptômes et tests diagnostiques
 - Détails concernant le diurétique ou le bêtabloquant prescrit, y compris la posologie (dose et fréquence), voie d'administration
 - Documentation du choix de la thérapie
 - Alternatives thérapeutiques permises appliquées (y compris la posologie, la fréquence et la voie d'administration), incluant la réponse à la thérapie respective.
 - Justification qui explique pourquoi aucune alternative thérapeutique permise ne peut être appliquée
 - Conséquences possibles en cas d'absence de thérapie avec le diurétique / le bêtabloquant
- Les résultats de tests diagnostiques** doivent comprendre les épreuves/échelles suivants et des copies doivent être transmises :
 - Qualité du pouls, auscultation, tout signe évoquant une insuffisance cardiaque
 - Épreuves de laboratoire : biomarqueurs pertinents (créatine kinase, troponine I et T, myoglobine, BNP, NT-proBNP)
 - Le cas échéant, un électrocardiogramme (ECG) de repos, ECG d'effort, un ECG de longue durée (Holter-ECG), les valeurs de la tension artérielle, la mesure de la tension artérielle à long terme.
 - Épreuves d'imagerie : radiographie thoracique, imagerie par résonance magnétique, évaluations répétées de la fraction d'éjection et du remodelage structural, ventriculographie isotopique et imagerie nucléaire (scintigraphie myocardique), coronarographie, échocardiographie et angiographie coronarienne, échographie duplex des artères rénales, s'il y a lieu
- Informations additionnelles**, si demandés
 - Résultats liés à la performance sportive avant et pendant la thérapie

Demande de prolongation

- Examen médical par un spécialiste en cardiologie FMH**
- Rapport médical du spécialiste** (ne datant pas de plus d'un an) doit comprendre les éléments suivants :
 - Évolution de la maladie et de la thérapie **depuis la dernière demande d'AUT**
 - Détails concernant la thérapie médicamenteuse actuelle y compris la posologie (dose et fréquence) et la voie d'administration.

Une AUT a toujours une durée de validité limitée. Le cas échéant, une demande de prolongation doit être soumise. De plus, la thérapie approuvée est clairement définie. En cas de modification de la thérapie prévue, une demande de prolongation sera donc requise.

Durée maximale de validité d'une AUT pour l'indication présente : 2 ans

Veuillez transmettre la demande à Swiss Sport Integrity, pharmacie et médecine, Eigerstrasse 60, 3007 Berne (email : med@sportintegrity.ch ou antidoping@hin.ch) sans oublier d'en conserver une copie.